



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pilules abortives

Question écrite n° 10762

Texte de la question

Mme Nicole Feidt appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'arrêt de la fabrication par les laboratoires ROUSSEL-UCLAF de la pilule RU 486, communément appelée « pilule du lendemain ». Elle lui rappelle que, chaque année en France, plus de 50 000 femmes ont recours à l'utilisation de cette pilule. Elle lui indique que cet arrêt définitif marquerait un net recul du droit des femmes à disposer librement de leur corps. Elle lui demande donc de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle entend retenir pour faire face à cette situation, qui constitue une atteinte fondamentale aux droits des femmes.

Texte de la réponse

Il convient de préciser que si le groupe Hoechst-Marion-Roussel a cessé la production et la commercialisation de la spécialité Mifegyne, connue sous le nom de « pilule RU 486 », l'autorisation de mise sur le marché de cette spécialité a néanmoins été transférée aux Laboratoires Exelgyn. Ce transfert est intervenu par décision du directeur général de l'agence du médicament en date du 8 août 1997. Bien que les laboratoires Usiphar, alors fabricant libérateur de lots, aient depuis cessé la fabrication de la spécialité concernée, il est à noter que les stocks disponibles, tant en produits finis qu'en principe actif, permettent de couvrir les besoins pour l'année 1998. Le nouveau site de production de la spécialité doit faire l'objet dans les prochains mois d'un dépôt de dossier technique à l'Agence du médicament.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10762

Rubrique : Avortement

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1136

Réponse publiée le : 14 septembre 1998, page 5095